

# L'Union européenne maintient la pression sur la Pologne, accusée d'entorse à l'Etat de droit

Aucune décision n'est prise à ce stade sur d'éventuelles sanctions contre Varsovie

BRUXELLES - bureau européen

**un diplomate**

sur le reste, peut-être.»

**L**e nouveau premier ministre Mateusz Morawiecki a beau être polyglotte, plus souriant et plus ouvert que la précédente chef du gouvernement polonais, Beata Szydlo, l'UE n'est pour l'instant pas prête à céder sur les entorses graves à l'Etat de droit dans le pays. Réunis à Bruxelles mardi 27 février, les ministres des affaires européennes ont majoritairement soutenu la Commission, qui avait décidé fin 2017 d'engager le bras de fer avec le gouvernement conservateur réactionnaire au pouvoir à Varsovie, en recommandant l'activation de l'article 7 des traités de l'Union.

Cette procédure longue et complexe, jamais utilisée, peut aller jusqu'à une mise au ban de l'UE, en privant le pays concerné de ses droits de vote. La Commission s'alarme des réformes d'ampleur du système judiciaire polonais (Cour constitutionnelle, juridictions de droit commun, Cour suprême et Conseil national de la magistrature), qui risquent de le politiser et de l'affaiblir. L'institution a néanmoins donné trois mois à Varsovie (jusqu'au 20 mars) pour amender ces textes.

Dans l'attente de la réponse polonaise, les ministres n'ont rien pu décider mardi au sujet de l'article 7. Mais la plupart – à l'exception notable du Hongrois – ont apporté

**« Le premier ministre polonais dit qu'il veut dialoguer. On va lui donner du temps », explique**

leur soutien à Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission, en première ligne sur le dossier polonais.

Les Français et les Allemands se sont montrés les plus explicites. *« L'Etat de droit est l'un des fondements de l'Union, qui garantit nos institutions et nos valeurs (...). Nous partageons les préoccupations soulevées par la législation sur le système judiciaire en Pologne, ont insisté les ministres Nathalie Loiseau et Michael Roth, lors d'une intervention conjointe. La situation est problématique. »*

Le Parlement européen maintient aussi la pression : un débat sur la Pologne est prévu en plénière, mercredi 28 février. Avec une résolution à la clé, appelant le Conseil (les Etats membres) à *« agir rapidement »* sur l'Etat de droit.

Pourtant, personne à Bruxelles ne semble pressé d'aller à la confrontation avec Varsovie. On parie plutôt sur des concessions, même si pour l'heure, M. Morawiecki n'a rien laissé avancer de tel. Mais il est vrai que la donne a changé : depuis la nomination de cet ex-banquier en décembre 2017, le dialogue, jusqu'à présent quasi inexistant, a repris un cours presque normal avec Bruxelles. *« Le premier ministre polonais dit qu'il veut dialoguer : on va lui donner du temps, l'idée est de maintenir la pression sans brûler les étapes »,* explique un diplomate. *« Le gouvernement, à Varsovie, redoute que les dirigeants de l'Union se prononcent sur l'article 7, il a peur que cela l'isole, pointe un autre diplomate bruxellois. Il refuse de bouger sur la réforme de la Cour suprême, mais*

**Juncker « optimiste »**

La Commission a aussi adopté un ton plus conciliant. Privilégie-t-elle le compromis, pour éviter un conflit frontal risquant de donner des arguments aux europhobes ? Vendredi 23 février, son président Jean-Claude Juncker s'était dit *« optimiste »* quant au rapprochement des positions polonaises et bruxelloises, après une rencontre avec M. Morawiecki. Par ailleurs, Bruxelles est resté muet après la promulgation de la loi polonaise très controversée sur la Shoah.

Mais que feront la Commission et les Etats si Varsovie se contente de modifications cosmétiques ? *« M. Juncker veut éviter que le sujet soit dans le débat public tous les jours, c'est tactique. Mais il ne cédera pas sur l'Etat de droit, il en va de l'héritage qu'il laissera comme président de l'institution »,* assure une source proche de la Commission. L'attitude des Etats est moins claire : le vote de vingt-deux d'entre eux est nécessaire pour que l'article 7 suive son cours.

*« Certaines capitales redoutent de se retrouver un jour dans la situation de Varsovie. Et personne ne veut en arriver à un vote »,* suggère un diplomate. *« Il y a une différence entre dire qu'on est contre, et voter à main levée contre un partenaire présent autour de la table »,* ajoute une autre source européenne.

Conscients de la fragile position du Conseil, les Français et les Allemands continuent de réclamer qu'à l'avenir, l'attribution des fonds de cohésion, dont la Pologne est la première bénéficiaire dans l'Union, soit conditionnée au respect de certains critères. Ces fonds sont *« un instrument de solidarité,*

*je refuserai qu'ils servent à financer de la divergence fiscale, sociale et de valeurs* », a précisé Emmanuel Macron, le 23 février. Les Allemands ont suggéré, eux, d'en subordonner une partie à l'accueil des mi-

grants. L'idée de ces « conditionnalités » ne fait pas l'unanimité à Bruxelles, mais la Commission planche déjà sur leur mise en musique juridique. ●

**CÉCILE DUCOURTIEUX**